



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/06/2024.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROU Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOULINNEUF Michel à M. CHANDAT David, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2024_26 – Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Loire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu la délibération 2024_22 portant approbation du budget primitif du 22 mars 2024,

Vu la délibération 2024_19 portant autorisation à Madame la Maire de contracter des emprunts,

Considérant que par sa délibération 2023_63 du 15 décembre 2023 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la réhabilitation de la Place du Plessis,

Madame la maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 250 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole Centre Loire pour un montant total de 250 000 Euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du contrat de prêt : 250 000 Euros

Durée du contrat de prêt : 20 ans - 80 trimestres

Frais de dossier : 0.10 %

Périodicité des échéances : trimestrielle

Montant des échéances constantes : 4 452,04 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 3.74 %

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

Article 1 : de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire un emprunt d'un montant de 250 000 Euros et d'approuver les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser la Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 250 000 euros et à signer le contrat de prêt.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bourges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : La maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 Juin 2024
La Maire
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 28/06/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 28/06/2024